OEA/Ser.W

 CIDI/doc. 320/21

 20 aout 2021

 Original: espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

TENUE VIRTUELLE DE LA VINGT-ET-UNIÈME

CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DU TRAVAIL

(Déposé par la Délégation de la République Argentine)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

AYANT VU la résolution CIDI/RES. 343 (CIII-O/20), « Convocation de la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du Travail », adoptée le 28 juillet 2020, par laquelle il a accueilli favorablement l'offre du Gouvernement de l’Argentine de tenir la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du travail (XXI CIMT) les 22, 23 et 24 septembre 2021 à Buenos Aires (Argentine), et a convoqué la conférence à la date et au lieu indiqués,

CONSIDÉRANT :

 Que, en raison des événements de notoriété publique liés à la pandémie causée par la transmission du coronavirus (COVID-19), et que la pandémie de COVID-19 entre dans une deuxième phase avec de nouvelles souches ayant une incidence plus élevée de transmissibilité et de contagion,

 Que, parmi les facteurs prioritaires tant pour le Gouvernement de l’Argentine que pour la CIMT figure la garantie de la santé des fonctionnaires des États membres de l'Organisation des États américains (OEA) et de tous les autres participants à la Conférence,

 Que, au moyen de sa résolution CIDI/RES. 340 (C-O/20), adoptée le 28 avril 2020, le CIDI a décidé d'autoriser la tenue des réunions virtuelles pour ses organes subsidiaires tout en respectant les directives imposées afin de contenir la pandémie de COVID-19,

AYANT VU la note de la Mission permanente de l'Argentine près l'OEA, dans laquelle elle transmet une note du Ministre du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale de l'Argentine indiquant que, suite à l'analyse de la situation de la pandémie en Argentine et à diverses consultations, la Vingt-et-unième CIMT devra se tenir en mode virtuel,

DÉCIDE :

1. De tenir en mode virtuel, les 22, 23 et 24 septembre, la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT), qui abordera les questions les plus pressantes en matière de travail dans la conjoncture actuelle, sous le thème « Construire un monde du travail plus résilient avec le développement durable, l'emploi digne et l'inclusion sociale ».

2. D'appeler les États membres à s'y faire représenter par leurs plus hautes autorités chargées du travail.

3. De solliciter l’allocation de $29 158 à partir des ressources prévues au chapitre 7 du Sous-programme 74F du programme-budget 2021 de l'Organisation, conformément aux directives établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), pour les préparatifs et la tenue de la Vingt-et-unième CIMT.

4. De charger le Secrétariat général d’épauler, par le truchement du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), l’organisation de la Vingt-et-unième CIMT et de soumettre un rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) sur les préparatifs et sur les résultats de celle-ci.

CIDRP03280F01